



# Les rendez-vous environnement d'Africa 21

## Episode 2

### Mers et océans, enjeux pour l'Afrique

Mercredi 4 février 2026

## Avant propos

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme de l'**Association Africa 21** ([www.africa21.org](http://www.africa21.org)) intitulé Réseau des journalistes africains spécialisés sur le développement durable et le changement climatique, une initiative qui regroupe plus de 1000 journalistes dans 47 pays du continent africain qui ont en commun l'intérêt pour les questions de développement durable, l'impact du changement climatique, l'évolution des modes de production et de consommation sur le continent.

L'Association Africa 21 remercie l'institution qui a permis le lancement de cette nouvelle activité, à savoir la **Fondation Dudley Wright** (<https://hdwright.org/fr/>), qui est basée à Genève et qui a pour vocation de faire la promotion de la science et de la rendre accessible auprès du grand public.

Cette nouvelle activité s'inscrit dans l'effort international de lutte contre la désinformation, en particulier sur les questions en lien avec l'environnement, le développement durable, le changement climatique (à l'image de l'initiative mondiale pour l'intégrité de l'information lancée par l'UNESCO et mise en avant lors de la COP 30 de Belém au Brésil : <https://www.unesco.org/en/information-integrity-climate-change>).

Les rendez-vous de l'environnement ont pour objectifs de créer des ponts entre les communautés d'experts des organisations, les scientifiques et les journalistes basés sur le continent africain, en délivrant des éléments de décryptage, en partageant des sources d'information fiables et en mettant en relation les journalistes avec des référents ou des institutions de haute qualité.

Il s'agit d'un rendez-vous mensuel, en ligne, sous forme de table ronde, portant à chaque épisode sur un thème d'actualité en lien avec le développement durable, le changement climatique et l'Afrique. Ces rendez-vous ont également pour vocation d'encourager à une production de qualité sur nos thèmes d'intérêt dans les médias africains et de sensibiliser le grand public en Afrique sur toutes ces questions.

L'épisode est à revoir dans son intégralité sur la chaîne Youtube d'Africa 21 : <https://www.youtube.com/watch?v=ZjF1uUWgRyg&t=567s>

Modération :



**Marthe Akissi**, journaliste spécialisée en environnement et présentatrice du journal télévisé de la Radiodiffusion-Télévision Ivoirienne (RTI).

Invités :



**Nassim Oulmane**, Economiste principal et Chef de la Section de l'économie verte et bleue à la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique.



**Ludovic Arnaud**, Administrateur adjoint des affaires économiques au sein de la Section du commerce, de l'environnement, du changement climatique et du développement durable de la CNUCED, et expert sur les données et analyses relatives à l'économie des océans.



**Robin Degron**, ancien Directeur du Plan bleu (ONU Environnement en Méditerranée), Professeur à l'Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne (HDR Géographie), membre du Laboratoire dynamiques sociales et recomposition des espaces (UMR 7566), magistrat de la Cour des comptes et auteur de plusieurs ouvrages sur la Méditerranée.

## La table ronde

**Marthe Akissi - Bonjour à toutes et à tous. Nous allons pouvoir commencer notre deuxième numéro des rendez-vous environnement d’Africa 21. Aujourd’hui, nous nous intéressons aux enjeux des mers et océans pour l’Afrique. On le sait, en 2025, les mers et les océans se sont imposés au cœur de l’agenda international : la Conférence des Nations Unies sur les océans, le traité sur la biodiversité en haute mer, sans oublier l’accord de l’OMC sur les subventions à la pêche, l’objectif 30-30 ou encore les négociations sur le plastique, autant de sujets importants qui redessinent l’avenir de nos océans. Quelle est la place de l’Afrique dans cette dynamique et quels rôles ont joué les États africains ? Et surtout, quelles opportunités ces avancées offrent-elles pour le continent, notamment en matière d’économie bleue ? C’est à ces questions-là que nous allons essayer de répondre avec nos experts invités que je vais présenter maintenant. Ludovic Arnault, il est administrateur agent des affaires économiques au sein de la section du commerce, de l’environnement, du changement climatique et du développement durable de la CNUCED. Il est aussi expert sur les données et analyses relatives à l’économie des océans. Nous avons aussi Robin Degron, qui est ancien directeur du Plan Bleu, un organisme rattaché à ONU Environnement en Méditerranée. Il est aussi professeur à l’Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, membre du Laboratoire Dynamique Sociale et Recomposition des Espaces, magistrat de la Cour des Comptes et auteur de plusieurs ouvrages sur la Méditerranée. Enfin, nous avons aussi Nassim Oulmane, qui est économiste principal et chef de la section de l’économie verte et bleue à la Commission économique des Nations unies pour l’Afrique.**

**Je vais m’adresser à vous, Nassim, pour la première question. On parle de plus en plus d’économies bleues en Afrique. Concrètement, qu’est-ce que cela recouvre et pourquoi c’est devenu un enjeu stratégique pour le continent selon vous ?**

Nassim Oulmane - Alors, effectivement, cela fait maintenant à peu près une dizaine d’années qu’on parle d’économie bleue en Afrique. C’était un sujet qui était assez négligé auparavant. C’est à partir de 2016 qu’on a commencé à travailler sur des documents stratégiques au niveau continental pour mieux cerner l’importance de l’économie bleue pour le continent africain. On a toujours eu une approche assez prudente vis-à-vis de la mer et des océans sur le continent. Mais ce qu’il faut savoir, c’est qu’aujourd’hui, cela représente un potentiel de l’ordre de 300 à 400 milliards de dollars au niveau économique à l’échelle de l’Afrique, pour à peu près 50 millions d’emplois pour les 38 pays côtiers. Petit à petit, des cadres stratégiques ont été mis en place, notamment au niveau de l’Union africaine, avec une stratégie pour l’économie bleue. Par la suite il y a eu des déclinaisons sous-régionales et nationales. Actuellement, nous sommes dans une démarche où après la prise de conscience du potentiel économique dans ce domaine, on essaye de faire converger économie et protection et régénération des océans qui sont sous forte pression, sachant que les pays ont très peu de moyens pour s’attaquer à cette dernière dimension. Cette dimension est intégrée dans les plans de développement, dans l’agenda 2063 de l’Union africaine, dans les aspirations de croissance inclusive et de développement durable. La porte d’entrée est la connexion entre le développement durable, la protection de l’environnement et la régénération des écosystèmes. Parce qu’effectivement, là, on voit immédiatement qu’une détérioration des écosystèmes a un impact négatif immédiat, y compris économique. Par exemple, si je prends le cas du tourisme durable côtier, celui-ci est

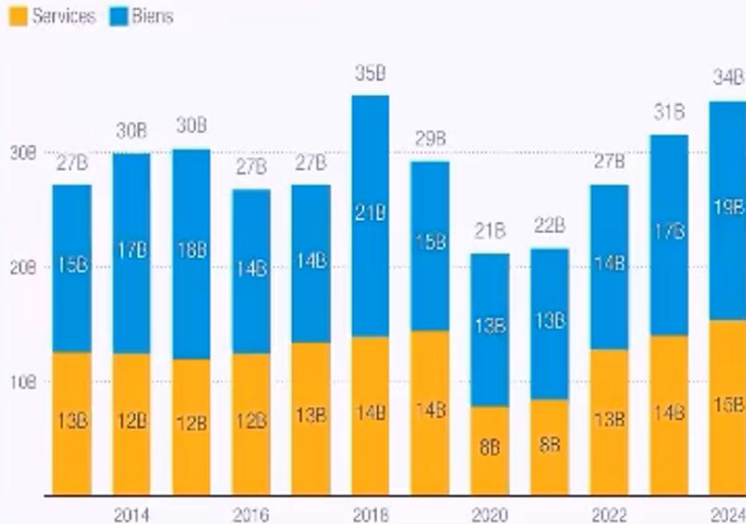
immédiatement impacté en cas de pollution marine grave. On est vraiment en plein dans ce qui est le développement durable et inclusif.

**Marthe Akissi - Merci beaucoup, Nassim. Alors, je vais me tourner vers Ludovic Arnaud. On parle d'économie bleue durable, comme l'a dit Nassim aujourd'hui. En quoi est-ce que le commerce international peut devenir aujourd'hui un outil clé de la transition vers cette économie bleue durable ?**

Ludovic Arnaud - Merci. Pour compléter ce que Nassim a dit, il y a les chiffres clés, 300 milliards de dollars par an, ça c'est en termes de valeur ajoutée. En termes de commerce international, on est environ à 60 à 70 milliards de dollars, ce qui est encore très peu comparé au potentiel de l'économie bleue en Afrique. Au sein de la CNUCED, appelée nouvellement « ONU Commerce et Développement », l'agence dans laquelle je travaille, on a plusieurs bases de données qui sont disponibles sur le commerce de biens et de services liés aux océans. Ces bases de données sont accessibles en ligne en français et en anglais et peuvent permettre d'avoir des outils d'analyse assez précis au niveau continental, sous-régional et aussi au niveau national sur les profils d'exportation des différents pays. En termes de biens, nous travaillons sur cinq biens océaniques principaux. Tout ce qui est pêche, produits transformés de la pêche, minerais. Par minerais, on inclut le sel et le sable extraits des océans. Tout ce qui est bateaux et équipements portuaires. Et enfin, les hautes technologies bleues. Donc là, au niveau africain, pour ce qui est des biens océaniques, ça représente environ 25 milliards de dollars par an en 2024. Mais il y a une vraie différence entre l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne. L'Afrique subsaharienne est spécialisée en grande partie sur tout ce qui est exportation de biens océaniques, tandis que l'Afrique du Nord est surtout spécialisée sur l'exportation de services océaniques. Il y a en grande partie tout ce qui est tourisme et transport maritime. Donc, si je peux me permettre, juste partager avec vous mon écran. J'avais quelques graphiques que je voulais vous montrer.

## 66 pour cent des exports d'Afrique subsaharienne liés à l'océan sont des biens

Exports d'Afrique subsaharienne liés à l'océan, biens et services, en \$

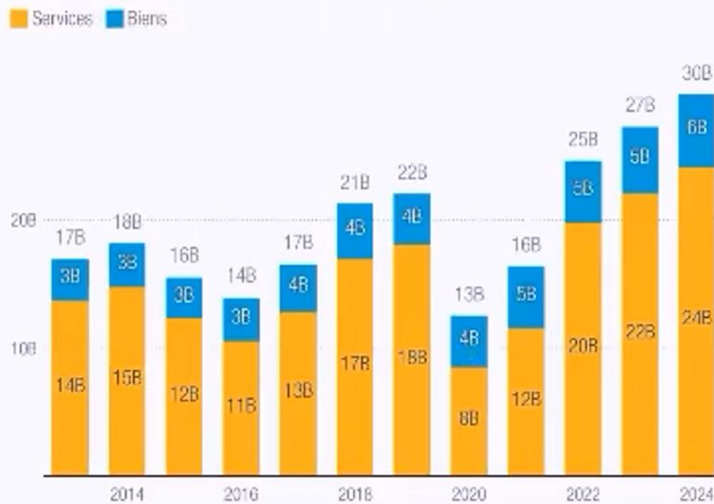


Source: UNCTAD, 2025. Bases de données sur le commerce de biens et services océaniques  
 Note: \*Les exports de biens pour l'année 2024 sont estimés

Il s'agit ici des exportations en Afrique subsaharienne de biens et de services océaniques. Et vous pouvez voir que les biens représentent 66% des exportations en 2024. Maintenant, si on regarde en Afrique du Nord, l'image est très différente.

## 81 per cent des exports d'Afrique du Nord liés à l'océan sont des services

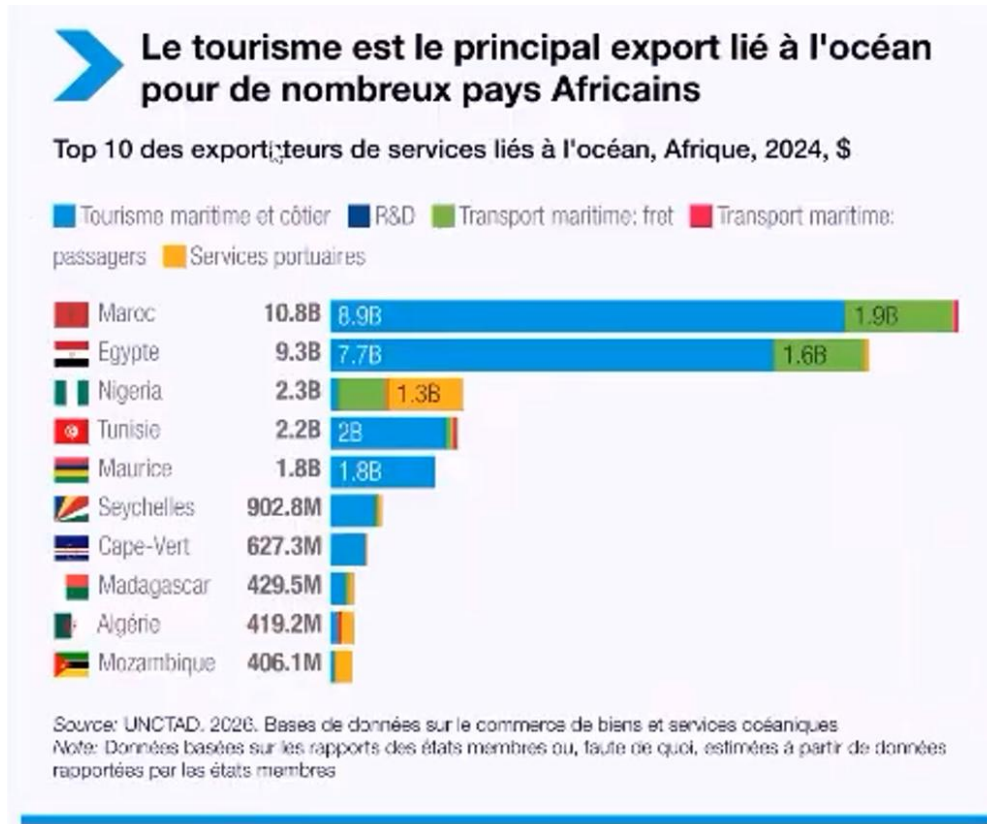
Exports d'Afrique du Nord liés à l'océan, biens et services, en \$



Source: UNCTAD, 2025. Bases de données sur le commerce de biens et services océaniques  
 Note: \*Les exports de biens pour l'année 2024 sont estimés

Vous pouvez voir que les services représentent 80% des exportations. Il y a vraiment deux spécialisations différentes qui sont liées en partie à la géographie, avec la présence de beaucoup plus de touristes européens en Afrique du Nord qu'en Afrique subsaharienne.

A partir de nos bases de données, nous avons aussi des analyses par pays.



Ici, vous pouvez voir le top 10 des exportations de services océaniques pour les pays africains par secteur, donc le tourisme, recherche et développement, transport maritime, que ce soit fret ou passager, et services portuaires, avec une grande spécialisation quand même sur le tourisme, côtier et maritime.



## Les exports de biens océaniques des pays Africains sont plus diversifiés



### Top 10 des exportateurs de biens liés à l'océan, Afrique, 2023, \$

Produits de haute technologie   Pêcheries et aquaculture marines   Minéraux marins   Transformation des produits de la mer   Bateaux et équipements portuaires



Source: UNCTAD. 2026. Bases de données sur le commerce de biens et services océaniques

Note: Données basées sur les rapports des états membres ou, faute de quoi, estimées à partir de données rapportées par les états membres

Et enfin, dernier graphique, les exportations de biens océaniques. Ici encore, le top 10 des pays africains. Et là, vous pouvez voir beaucoup plus de diversification dans les produits exportés. En fonction des pays il y a une grande variabilité. Dans les deux cas, c'est le Maroc qui est le leader africain des exportations, que ce soit de biens ou de services.

Enfin, en termes de transport maritime, on sait qu'au niveau mondial, environ 80% du transport de marchandises se fait par voie maritime. Au niveau africain, c'est 90%. Mais le gros challenge du continent, c'est que 95% des vaisseaux ont un pavillon étranger, ce qui crée des coûts et aussi une dépendance envers d'autres pays.

**Marthe Akissi - Merci à vous. Alors, je vais me tourner vers Robin Degron pour parler de la troisième conférence des Nations unies sur l'océan. Alors, Robin Degron, on sait que la troisième conférence des Nations unies sur l'océan et la ratification du traité de BBNJ ont marqué une étape importante dans la gouvernance des océans. Qu'apportent ces avancées concrètement ?**

Robin Degron – Effectivement j'ai eu l'opportunité d'aller à Nice pour le sommet sur les océans ou j'ai rencontré les représentants d'Africa 21. Pour ce qu'il en est du traité BBNJ, cela veut dire *Biodiversity Beyond National Jurisdiction*. C'est un traité de protection de la biodiversité en dehors des eaux nationales. Donc, on parle de quoi ? On parle d'un traité qui est censé réguler l'exploitation de la haute mer en dehors des eaux territoriales et de ce qu'on appelle les zones économiques exclusives. Il s'agit des zones maritimes qui s'étendent jusqu'à 300 milles nautiques de la côte. Cependant, parfois, il y a des extensions basées sur le développement du plateau continental marin qui sont négociées. La haute mer c'est avant tout les eaux internationales. Pour l'instant, c'était une zone de non-droit. Et le traité BBNJ, qui nécessitait la ratification d'au moins

60 Etats pour entrer en vigueur, a passé ce cap en juin 2025. Il est maintenant officiellement entré en vigueur depuis le 17 janvier 2026. J'étais à Nice pour son baptême, puisque c'est à Nice que ça a été porté. Nous entrons maintenant dans un nouveau processus où chaque année une conférence des parties (COP) sera organisée, à l'image de ce qui se fait pour le climat ou la biodiversité. En 2026, il va y avoir une COP 1 du traité BBNJ. Nice, il faut le dire, a été un peu comme le Sommet de la Terre de 1992 à Rio. Là, c'était le sommet de la mer 2025. Donc, c'est quelque chose de nouveau et qui participe à un regain du multilatéralisme. Alors, attention, dans un contexte qui est très mauvais globalement pour le multilatéralisme. Mais enfin, là, il y a un progrès. Donc, c'est un progrès, il ne faut pas le cacher. Maintenant, il faut relativiser les choses. Ce traité BBNJ, il sera ce que nous en ferons. C'est un peu une feuille blanche, parce qu'en fait, c'est un cadre qui a été défini par les États qui en sont partis. Les États-Unis ne sont pas partis du traité BBNJ, et c'est quand même la plus grande puissance maritime mondiale.

### **Marthe Akissi – Pour quelle raison n'ont-ils pas ratifié le traité ?**

Parce qu'ils n'ont pas voulu. Ils n'ont pas voulu le signer. En ce moment, l'administration américaine est peu versée dans le multilatéralisme. Les États-Unis sont hors du champ, ce qui n'est pas le cas de la Chine, ce qui n'est pas le cas d'autres grands pays, mais les États-Unis ont fait le choix de renoncer, de ne pas s'impliquer. Ça veut dire qu'ils se considèrent hors traité BBNJ, c'est-à-dire qu'ils feront ce qu'ils voudront en réalité dans la haute mer. Donc ça, c'est une limite quand même importante sur le traité BBNJ. Maintenant, le traité BBNJ en tant que tel, c'est une feuille blanche. Ça va devenir ce qu'on va en faire. C'est-à-dire, comment on va mettre en place des aires marines protégées ? Comment on va réguler l'exploitation des fonds marins en haute mer ? Comment on va partager le produit de l'exploitation des fonds marins ? Ça, c'est un point très important pour nos amis africains. Parce qu'en réalité, la question du traité BBNJ, c'est la richesse de la haute mer. On va considérer que c'est une sorte de bien commun. C'est ça l'idée du traité BBNJ. Et si on doit l'exploiter de façon prudente, les produits de cette exploitation devront être répartis entre les pays du monde et en particulier l'Afrique. Là, on n'est pas dans les zones économiques exploitées, on parle des eaux internationales. Le partage de l'exploitation du bien commun des eaux internationales, c'est ça l'enjeu clé du traité BBNJ, et on est au début du processus.

### **Marthe Akissi - Le traité BBNJ concerne la haute mer, comme vous l'avez dit, mais l'espace qui subit le plus de pressions actuellement est la zone littoral, notamment en Méditerranée. Est-ce aujourd'hui le principal angle mort des politiques de protection marine ?**

Robin Degron- Oui, tout à fait. Cependant, le traité BBNJ a le mérite d'exister, il ne faut pas bouder son plaisir, mais l'essentiel se fait sur la côte, en réalité. Et l'essentiel se fait dans les eaux territoriales et dans les zones économiques exclusives, en termes de pollution, en termes de surpêche. Donc, il ne faut pas s'éloigner de cela, et là, pour le coup, la compétence revient au niveau des États, puisque l'on se situe dans les zones économiques exclusives. Ces États peuvent travailler ensemble, ils peuvent se concerter. C'est ce qu'on a fait en Méditerranée dans le cadre de la Convention de Barcelone où récemment, on a validé au Caire la nouvelle stratégie méditerranéenne de développement durable pour la période 2026-2035. L'idée de ce document est de réguler et de concerter les États sur la protection de la proche mer. La Méditerranée est

une mer relativement petite où il n'y a pas d'eau internationale. Tout, en fait, est régulé par des zones économiques exclusives nationales. Donc, il faut que les États s'entendent pour travailler dans leur périmètre, dans leur juridiction, j'allais dire, de compétences et de police administrative de l'environnement. Là, il y a énormément à faire. Par exemple, sur la surpêche. Le premier problème en Méditerranée ou sur les rivages africains, c'est la surpêche industrielle de pays qui arrivent avec des thoniers industriels gigantesques qui raclent les fonds marins en eau territoriale ou en zone économique exclusive, hors périmètre BBNJ, et qui appauvrissent la pêche traditionnelle. Donc ça, c'est un problème des États qui seuls sont habilités à le traiter.

**Marthe Akissi – Merci beaucoup pour ces précisions Robin. Je me tourne maintenant vers Nassim Oulmane. L'agenda 2063, on le sait, place l'économie bleue au cœur du développement africain. Aujourd'hui, est-ce que cette vision se traduit réellement dans les politiques nationales et régionales ? Pourriez-vous nous donner quelques exemples concrets ?**

Nassim Oulmane - Comme je le disais tout à l'heure, il y a une stratégie africaine de l'économie bleue. Cette dernière est inscrite au sein de l'Agenda 2063, notamment à travers les aspirations 1 et 6, qui sont les aspirations pour une croissance inclusive et un développement durable, mais également une économie fondée sur les ressources naturelles gérées de manière durable. Cela donne une orientation au niveau continental qui se décline en fonction de l'importance de l'économie bleue dans chaque état, en stratégie nationale. La Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies travaille, entre autres, à l'évaluation du potentiel de l'économie bleue dans les pays. Il y a des pays comme, par exemple, les Seychelles, où on va approcher des 30% du PIB de l'archipel. Des pays comme les Seychelles, l'île Maurice, le Kenya, mais aussi côté occidental le Sénégal, sont des Etats qui ont depuis assez longtemps conscience de l'importance de l'économie bleue pour leur développement, et qui du coup, ont des stratégies dédiées. D'autres pays sont moins en avance, mais intègrent quand même l'économie bleue dans leurs plans de développement nationaux. C'est important d'avoir ce cadre car cela permet justement d'aller chercher des financements. Le niveau sous-régional est également très important car les écosystèmes marins dépassent souvent les cadres nationaux et leur fragilité fait qu'une coordination, notamment par exemple sur la surpêche, est fondamentale pour pouvoir maintenir des stocks à un niveau durable.

Certaines organisations régionales, notamment, la SADC, ont une stratégie économie bleue. La CEDEAO est également en train de développer sa stratégie pour le Golfe de Guinée. Ces entités régionales ont parfaitement pris conscience de l'importance d'une coordination et d'une gouvernance collective de ces espaces-là.

**Marthe Akissi - Merci beaucoup. Je vais poser cette question à Ludovic Arnaud puisqu'on parle de pêche justement. L'année 2025 a été marquée par l'accord de l'OMC sur les subventions à la pêche. Qu'est-ce que cet accord change réellement pour les pays africains, notamment pour la pêche artisanale et durable ?**

Ludovic Arnaud- L'accord sur les subventions à la pêche est entré en vigueur le 15 septembre 2025. C'est l'accord de l'Organisation mondiale du commerce. Il interdit trois types de subventions. Le premier, c'est tout ce qui est subvention illicite, non déclarée et non réglementée. La deuxième, ça va être toutes les subventions qui vont à la pêche de stocks surexploités, s'il n'y

a aucune mesure de reconstitution qui est mise en place. Et enfin, il y a une interdiction sur la pêche en haute mer non réglementée. Il y a aussi, pour que cet accord soit mis en place, une obligation de transparence et de notification. Chaque pays doit identifier les subventions qui sont allouées aux différents vaisseaux et les notifier auprès de l'OMC. Pour ce travail de notification et de transparence, il y a plusieurs mécanismes qui ont été créés, en particulier pour les pays africains. Le premier, c'est un Fish Fund, un fonds pour la mise en œuvre de l'accord qui sera alloué à différents pays pour mettre en place des mesures de transparence. La deuxième, ce sont des dispositions de traitement spécial et différencié, où certaines notifications ne seront demandées que pour les pays développés. Il y aura aussi des mesures de transition progressive vers la mise en place de l'accord pour les pays en voie de développement. Pour rappel, la pêche illégale coûte à peu près 10 milliards de dollars par an en Afrique. Cet accord aiderait à réduire, où tout au moins à baisser les incitations à l'illégalité et la surexploitation. Mais comme l'a indiqué Robin, le problème principal est la surpêche. Et pour arriver à gérer la surpêche, surtout en haute mer ou dans les zones économiques exclusives, au-delà de réformer les subventions, une mesure clé va être le contrôle en mer. Arriver à mieux réguler les zones économiques exclusives où parfois des bateaux étrangers peuvent entrer, et ensuite travailler sur les accords de pêche, où parfois certains pays africains donnent accès à leur pêche pour des sommes modiques à des vaisseaux étrangers, ce qui crée des conséquences pour la vie des pêcheurs artisanaux.

La mise en œuvre de l'accord aura plusieurs avantages au niveau africain, le premier sera en termes de conformité et de traçabilité, avec une meilleure réputation commerciale. Le deuxième, qui a un impact direct, ça serait une meilleure valeur ajoutée en termes de produits, avec des mesures restrictives qui peuvent aider les pêcheurs, en tout cas les pêcheurs artisanaux, à avoir plus de produits dans leur pêche, et pouvoir valoriser leur pêche en démontrant que la pêche a été faite de manière durable.

Pour conclure, l'accord de l'OMC sur la pêche est à son premier stade. En ce moment, à Genève, il y a des négociations en cours sur un accord 2 qui viserait à discipliner de nouvelles subventions et des subventions dites plus structurelles. Ce seraient des subventions par rapport au coût du capital, des subventions par rapport au coût opérationnel et aux revenus, sachant que parfois les subventions vont directement en tant que soutien aux revenus des pêcheurs. Dans ces discussions, il est également question de traitement spécial et différencié, ce qui veut dire que les pays en voie de développement n'auraient pas les mêmes obligations que les pays développés. C'est-à-dire ? Cela signifie qu'il y a beaucoup de notifications qui sont demandées pour chaque pays pour indiquer à l'OMC quelles sont les subventions qui sont mises en place. La première dérogation, c'est le délai de notification, où pour certains pays, cela sera mis en place dans deux ou trois années. Et la deuxième dérogation, c'est que certaines notifications ne seront pas obligatoires pour les pays les moins avancés. C'est en tout cas l'état des négociations à ce jour.

**Marthe Akissi - D'accord. Robin Degron, en parlant de surpêche, on a la question des aires marines protégées qui est aussi centrale. Où en est-on réellement en Méditerranée et quels sont les progrès qui restent indispensables pour atteindre les objectifs crédibles de protection ?**

Robin Degron - Merci Marthe pour cette question. Cette dernière renvoie à un autre traité international qui s'appelle la Convention sur la diversité biologique, qui est un vieux traité qui date du Sommet de la Terre en 1992, qui est contemporain de la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique. Elle a eu moins de succès au début que la CCNUCC sur le changement climatique. Son texte d'application, le Protocole de Nagoya, est arrivé tard, en 2010. Son dernier moment fort a eu lieu en 2021 avec la COP 15 de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, qui a donné le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal. Elle aurait dû se tenir en Chine, et puis à cause du Covid, finalement, elle s'est tenue à Montréal. Lors de cette conférence un accord a été trouvé pour aller vers 30% des terres et des mers sous protection.

C'est un point essentiel, mais force est de constater qu'on avance peu. La Méditerranée est une petite mer ; elle ne représente que 1% de la surface du globe, mais elle recèle environ 15% de la richesse mondiale en matière de biodiversité, ce qui fait d'elle un « hot spot de biodiversité ». Or, aujourd'hui, on est autour de 10% d'aires marines protégées dans cet espace. Donc, on est trois fois en dessous de l'objectif pour une mer qui est particulièrement riche.

Un dernier point concernant le traité BBNJ. Ce dernier prévoit la possibilité de définir des aires marines protégées en haute mer. Cela implique un enjeu de mise en place et de contrôle. Mais comme le rappelait Marthe tout à l'heure, les enjeux sont sur la proche mer. Il faudrait donc éviter que le traité BBNJ ne serve qu'à faire des aires marines protégées en haute mer, très loin, où finalement, il n'y a pas grand-chose à protéger, et qu'on décline ou on néglige l'essentiel de la protection de la biodiversité qui est en proche mer, sur le littoral, du fait de la surpêche, du tourisme, du développement de la désalinisation pour produire de l'eau douce. Il s'agit d'un traité très généreux, très positif, très ambitieux, mais avec une mise en œuvre qui pourrait être relativement décevante.

**Marthe Akissi - D'accord, merci. Nassim Oulmane, quelles sont, selon vous, les filières de l'économie bleue les plus prometteuses pour les pays africains en termes de croissance et d'emploi ?**

Nassim Oulmane - Merci, Marthe. Avant de répondre directement à la question, j'aimerais rebondir sur ce que disait Robin et sur les aires marines protégées en Méditerranée et sur le reste du continent. On a deux champions sur le continent qui ont d'ores et déjà dépassé l'objectif de 30-30. qui sont les Seychelles et le Cap Vert. Les Seychelles sont autour de 32% de leur territoire maritime protégé et le Cap Vert en 2025 était à 30%. Après, on a un groupe qui tourne autour de 10-12%. Ça comprend des pays comme le Kenya, le Mozambique, la Tanzanie, qui sont des pays très actifs en la matière. Cependant, faire des aires marines protégées, c'est une chose, les rendre opérationnelles, c'est autre chose, et ça passe par des financements. Effectivement, autour de 10% des aires marines protégées sur le continent sont réellement gérées comme une aire marine protégée devrait être, c'est-à-dire avec des moyens financiers et humains, de la surveillance, notamment pour faire respecter les zones à plus haut niveau de protection, de la pêche.

Dès le départ, les Seychelles sont allés assez loin et dans des délais relativement courts, parce qu'ils ont travaillé sur des modes de financement innovants, notamment avec des obligations

bleues qui leur ont permis justement d'être beaucoup plus ambitieux sur l'atteinte de cet objectif de 30% d'aires marines protégées.

Pour en revenir à la question de Marthe, la pêche et l'aquaculture sont un secteur fondamental, notamment par rapport à l'emploi. C'est plus de 80% de l'emploi lié à l'économie bleue sur le continent. La question du renouvellement des stocks de poisson et de leur gestion durable est fondamentale. Il faudra aussi travailler en étroite collaboration avec les acteurs non africains. On estime que 80% des pêches illicites et non réglementées en Afrique sont faites par des vaisseaux battant pavillon de 8 à 10 pays seulement. Ce sont des pays asiatiques et européens qui sont assez connus. Travailler avec ces pays-là permettra d'avoir très rapidement un impact très significatif sur les stocks de pêche. L'accord de l'OMC est un atout pour y arriver. Un accord international sur la biodiversité au-delà des zones de juridiction nationale aussi va permettre de mettre en place des cadres de coopération en haute mer. Et ça, ça devrait avoir un impact très important sur la réduction de la pêche illicite et non réglementée.

Un autre enjeu au niveau purement africain, c'est l'amélioration des chaînes de valeur, le travail sur les chaînes du froid, sur les chaînes de valeur régionales de la pêche pour justement à la fois répondre à la durabilité, à la gestion des stocks mais également de lier ça aux questions de sécurité alimentaire. La mer et les océans ont un potentiel très important afin de contribuer à la question de la sécurité alimentaire, particulièrement sur le continent, et c'est très peu exploité. C'est un levier très prometteur pour la question de la sécurité alimentaire sur le continent. La transformation des produits de la mer au niveau locale est fondamentale. Cela passe aussi par des mécanismes de financement qui vont permettre de développer les capacités des pays à transformer afin de générer encore plus de valeurs ajoutées.

Autre question importante, celle des ports. Ludovic mentionnait que 90% du commerce africain était réalisé via les ports. Là aussi, le développement des corridors maritimes commerciaux prend une certaine dimension, notamment avec l'accord lié à la zone de libre-échange africain, la ZLECAF, qui est un cadre clé par rapport au développement de ces chaînes de valeurs régionales, que ce soit au niveau des pêches, de l'aquaculture ou aux produits de l'économie bleue.

Il y a un effort particulier qui est à faire sur la modernisation des ports, leur verdissement avec l'utilisation des énergies renouvelables.

Le tourisme durable que j'ai déjà mentionné précédemment. Là aussi, le potentiel est fabuleux. Notamment en intégrant les communautés locales dans la protection des écosystèmes.

L'énergie aussi, marine et offshore, qui se développe beaucoup, particulièrement dans les neuf États insulaires africains qui ont beaucoup de projets sur ces questions-là, en raison du prix plus élevé des importations des énergies fossiles, impactant fortement la vie quotidienne des habitants, ainsi que la balance commerciale des pays concernés. On parle de nouvelles sources d'énergie venant de la mer, notamment l'éolien offshore mais aussi des projets d'hydrogène vert. La Namibie, par exemple, est très ambitieuse en matière d'hydrogène vert en liant à la fois l'éolien côtier avec la désalinisation. La Mauritanie aussi investit beaucoup sur ces questions-là.

Enfin, je vais terminer par tout ce qui est biotechnologie marine et services écosystémiques. Là aussi, il y a beaucoup d'efforts qui sont faits et qui commencent à être faits sur le continent

africain pour développer de nouvelles filières liées aux biotechnologies et qui s'appuient sur la biodiversité des écosystèmes marins.

Vous connaissez très bien la dynamique démographique du continent, qui implique la nécessité de créer des millions d'emplois annuellement, tout en devant faire face aux défis climatique et de biodiversité. Effectivement, le continent africain est celui où la biodiversité se détériore le plus rapidement, avec un impact économique très fort.

**Marthe Akissi - Merci beaucoup. Merci, Nassim, pour tous ces détails sur les filières prometteuses de l'économie bleue. Alors, je vais demander aux participants de poser les questions directement dans le chat. Julien se chargera de les lire pour nos experts. Pendant ce temps, je continue donc avec ma série de questions, avec cette fois Ludovic. Ludovic, on parle d'une part des filières prometteuses de l'économie bleue mais d'autre part, de cet accord de l'OMC. Est-ce que Certains pays africains ne craignent pas des contraintes supplémentaires. Est-ce que cet accord est plutôt une opportunité ou bien un défi pour les économies africaines ?**

Ludovic Arnaud - Merci. Juste avant, pour rebondir sur deux éléments mentionnés par Nassim. Le premier, c'est l'AFCFTA, la zone de libre-échange continentale africaine. D'après nos données, le commerce de biens et services océaniques au niveau intra-africain est évalué à 39%. Ce qui paraît beaucoup, mais on peut le relativiser quand on compare ce chiffre à d'autres continents : en Europe, c'est 65% du commerce océanique qui est intra-européen ; dans les Amériques, c'est 54%. Le potentiel de développement du commerce intra-africain demeure très important au sein de la Zone de libre échange.

Le deuxième point qui est en lien avec votre question, par rapport à tout ce qui est décarbonisation du transport maritime, il y a un autre accord qui va être, on espère, ratifié en 2026. C'est l'accord de l'Organisation maritime internationale sur la décarbonisation du transport maritime, avec un objectif de zéro émission d'ici 2050. Et cet accord-là implique des contraintes pour les pays et pour tout ce qui est infrastructures portuaires et vaisseaux en termes de décarbonisation. Bien sûr, ce sont des contraintes, mais il y a aussi des opportunités.

La CNUCED, par exemple, est en train de mettre plusieurs projets en place sur la décarbonisation du transport maritime avec une division spécialisée sur le transport et la logistique. Au sein de notre équipe, nous avons un projet sur la mesure des émissions du transport maritime qui est basé sur les données AIS, c'est le système automatique d'identification, qui permet d'identifier la localisation des bateaux, ce qui est utile pour des raisons de sécurité, mais aussi pour estimer les émissions carbone. Sachant que dans l'accord de l'OMI sur la décarbonisation du transport maritime, l'accord serait contraignant, avec des sanctions financières dans le cas où les accords ne seraient pas mis en place. Pour les pays, être capable de pouvoir mesurer les émissions carbone du transport maritime et des pêcheries aura un impact dans le futur proche sur le commerce international, y compris afin d'éviter des sanctions économiques.

Concernant votre question sur l'accord de l'OMC sur la pêche, bien sûr, il y a des contraintes. Ça va demander des efforts en termes de notification des subventions. Il y a aussi, ce que je disais plus tôt, deux mécanismes qui facilitent la transition. Le premier, c'est un traitement spécial et différencié pour les pays en voie de développement, et surtout pour les pays les moins avancés,

en termes de demande de notification. Et le deuxième, c'est le fonds pour la mise en place de l'accord qui est financé par des pays riches en grande partie et qui va servir à aider les pays en voie de développement à mettre en place l'accord.

**Marthe Akissi - D'accord. Merci pour tous ces détails. Alors, Robin Degron, on le sait, ses ambitions environnementales se heurtent souvent au principe de réalité, notamment actuellement de la baisse de l'aide publique au développement. En quoi cette contrainte financière freine aussi les politiques de protection des mers et des océans ?**

Robin Degron - Oui, alors ça c'est une question sensible et vraiment d'actualité depuis deux ans, avec une baisse notable de l'aide publique au développement, ce qu'on appelle l'APD. Vous savez que depuis les accords de Monterey en 2001, les pays développés se sont engagés à donner 0,7% de leur revenu national brut dédié à l'aide publique au développement. Ça a été réaffirmé en 2016 lors des accords d'Addis Abeba qui étaient le volet financier qui accompagnait l'Agenda 2030 de l'ONU. Aujourd'hui on est très loin de cet objectif. On est plutôt autour de 0,30 % en réalité du RNB en aide publique au développement. Et ça dépend beaucoup des pays. Mais globalement, et c'est ça qui est le plus important, la tendance est à la baisse. Par exemple, un pays comme la France, pour des raisons budgétaires, fait des économies là-dessus. Donc, on va baisser finalement nos ambitions par rapport à celles qui étaient annoncées en 2017. La situation est pire aux États-Unis, où l'USAID a été démantelée. L'aide publique au développement américaine n'est pas nulle. Il y a certains pays qui continuent d'en bénéficier, comme par exemple l'Égypte, à des fins géopolitiques bien comprises. Mais globalement, l'aide publique au développement américaine s'effondre. Le pire est peut-être à venir avec l'évolution de la politique européenne. L'Union européenne est un grand bailleur, c'est un des principaux acteurs au développement, si je puis dire, par le canal de prêts de la Banque européenne d'investissement ou par celui de dons par rapport à sa politique de développement, le FED, le Fonds européen de développement. Et là, le risque, il est que dans le cadre du nouvel agenda financier de l'Union européenne pour la période 2028-2034, il y ait une baisse de l'aide publique au développement parce que l'Union européenne va mettre plus de moyens à préparer la guerre ou à préparer une industrie d'armement. Il y a une espèce d'effet d'éviction. Donc la tendance aujourd'hui n'est pas bonne et elle risque de se détériorer.

Alors maintenant, qu'est-ce qu'on peut faire ? Alors attention, et d'ailleurs les collègues le disaient très bien, Ludovic, Nassim, il n'y a pas que le public, il y a le privé, il y a beaucoup de fonds privés liés à l'économie bleue. Il y a le tourisme, il y a les taxes sur la pêche, comme le disait un collègue, les concessions de pêche sont vendues à vil prix. Je ne citerai pas de pays, mais il y a des pays qui bradent leur pêche au détriment de leurs propres pêcheurs, avec des revenus ridicules, en tout cas pour l'action publique. Certains profitent de cette manne. Je ferme la parenthèse. Donc, il y a des revenus à tirer de l'économie bleue en marge des subsides publics. Maintenant, pour les subsides publics, sachant qu'ils vont baisser, c'est comme ça, et qu'il faudra faire le plein des subsides privés, de tirer profit de la richesse de l'Afrique, notamment de la pêche, et pas la vendre à vil prix. Avec ça, on aura quand même des moyens comptés. Il faudra être plus intelligent. Il va falloir faire de la coopération régionale. Il va falloir mutualiser. Il va falloir faire mieux avec moins. Donc là, il y a des idées qu'on pourrait développer qui sont un peu complexes. Mais la régionalisation, le travail en niveau régional, comme on a fait en Méditerranée avec la

stratégie Méditerranée de développement durable, c'est une solution pour essayer de les prioriser, de s'y tenir et avec moins de moyens d'essayer de faire les choses essentielles.

**Marthe Akissi - D'accord. Vous avez parlé du secteur privé pour développer toutes ces opportunités ou toutes ces filières autour de l'économie bleue. Mais le défi aussi, c'est comment concilier ce développement économique et la préservation de l'environnement. Parce qu'on sait que les intérêts du secteur privé ne sont pas toujours alignés sur ceux de l'intérêt commun. Donc, comment considérer le développement économique tout en préservant ces écosystèmes marins ?**

Robin Degron - Tout à fait, Marthe. Je vais parler de deux choses, parce que le temps nous manque. La pêche et le tourisme. La pêche. Je le redis, et on ne redira jamais assez, les collègues l'ont déjà fait savoir, vraiment je m'en félicite, merci Ludovic, merci Nassim, il faut dire que les pays africains dans leur zone territoriale, leur zone économique exclusive, bradent la ressource pêche. Ils la vendent trop peu chère. souvent à dessein, souvent avec parfois un peu de corruption, parfois aussi de l'ignorance. Mais là, il y a un souci. Cet argent-là, il est africain, il doit revenir aux Africains. Et il faut faire attention de ne pas se faire arnaquer pour ne pas dire plus ou moins ouvertement, par des sociétés d'exploitation industrielle de pêche qui viennent de bien plus loin que l'Afrique et qui viennent racler les ressources africaines. Ça dégrade la vie des petits pêcheurs, je pense à mes amis du Sénégal ou du Bénin ou de Côte d'Ivoire, qui n'ont plus rien à manger. Et non seulement ils n'ont rien à manger, mais ils ne retirent rien en termes d'argent de l'exploitation de leurs ressources. On n'est pas dans les eaux internationales, on est dans les eaux côtières, nationales et les zones économiques exclusives. Donc là, il y a de l'argent. Cet argent, il faut aller le chercher. Vous y avez droit.

Concernant le tourisme. En Méditerranée, aussi bien que le reste de l'Afrique en réalité, , le gros de l'économie bleue, c'est le tourisme en réalité. La Méditerranée, C'est un hotspot de biodiversité, c'est un hotspot d'adaptation au changement climatique, avec cette menace climatique qui pèse très fort sur le milieu. Le tourisme, il faut le taxer, puisque c'est une richesse, puisque des gens du monde entier avec un fort pouvoir d'achat viennent en Méditerranée. Il faut taxer cette ressource pour en faire une ressource publique qui permette aux pays, notamment du Maghreb, mais plus largement d'Afrique, d'avoir des revenus qui viennent de l'exploitation de leurs richesses, de leurs paysages. Donc voilà, l'argent, il y en a, il faut le mobiliser avec ce à quoi on a droit. Vous avez droit à une compensation de la pêche et vous avez droit à une valorisation de votre patrimoine culturel et naturel touristique.

**Marthe Akissi - Merci beaucoup, Robin Degron. Nassim Oulmane, on parle de financement qui reste un point clé. Où en sont les pays africains sur la mobilisation de financement pour les projets d'économie bleue durable ? notamment les obligations bleues, est-ce que ces outils sont vraiment utilisés ?**

Oui, je dirais même plus. La première obligation bleue, émise au niveau mondial, elle a été faite par un pays africain, les Seychelles. C'est pour ça qu'on le cite souvent comme un champion. Ce pays-là a démontré que sur une problématique particulière qui a un très fort impact, pour le pays en question, ils ont développé une capacité à innover et effectivement à adapter des outils existants qui étaient des obligations d'État en outils innovants qui répondent aussi à la

préservation de la nature et en l'occurrence là de l'océan. C'est-à-dire que leur obligation bleue a généré des revenus effectivement mais a servi à protéger de manière beaucoup plus importante leur espace maritime. Et c'est comme ça qu'ils sont passés à 32% d'aire marine protégée. Donc la question du financement est vraiment fondamentale. Je voulais aussi réagir à ce que disait Robin sur les accords de pêche. La coopération régionale est vraiment fondamentale. Parce qu'on a une sorte de course vers le bas, vers le moins-disant, au-delà des aspects d'intérêts purement privés. Mais plus de coordination, plus de coopération régionale implique une certaine standardisation aussi des accords de pêche, plus de contrôle des accords de pêche, et donc automatiquement, une réalité, je dirais, des prix et des prix qui vont aller vers le haut.

Jusqu'à présent, tous les modèles de développement économique se faisaient sur un modèle où la nature n'avait pas de prix, était gratuite. On pouvait polluer l'environnement sans que ça coûte quoi que ce soit. Donc c'est là l'enjeu, il est là: remettre ou mettre une vraie valeur sur la nature et automatiquement, on verra très rapidement des activités économiques privées qui se feront en soutien à cette régénération des écosystèmes. Donc l'enjeu est vraiment là au niveau public, comment mettre une valeur forte et Robin parlait de taxation, c'est de cela dont il s'agit. Il faut taxer fortement et en relation avec l'impact sur la dégradation des écosystèmes, la perte de biodiversité et la détérioration de l'environnement. Le tourisme a un impact très, très négatif à ce niveau-là. C'est pour ça que les approches de tourisme durable sont très importantes. Alors, pour les financements, Sur les financements, bien sûr, les canaux de financement sont différents. Ils peuvent être publics et budgétaires. Donc là, il est très important d'intégrer l'économie bleue dans les cadres budgétaires nationaux, dans les plans de développement, ce qui permet de libérer des financements publics. Et là, ça passe par une bonne évaluation de la contribution de l'économie bleue à l'économie. C'est ce qu'on fait en proposant des outils de mesure.

Concernant les financements innovants, j'ai parlé des obligations bleues, mais il y a également des swaps de dettes. Beaucoup de pays africains souffrent d'endettement. Et là aussi, ces financements innovants apportent certaines solutions par des swaps, des échanges de dettes contre nature et en l'occurrence là, de dettes contre océan. On a des pays comme le Cap-Vert. ou le Gabon, qui ont fait des swaps de dettes par rapport à l'économie bleue. Pour le Cap-Vert, c'est un investissement en énergie renouvelable. Pour un État insulaire, c'était très important justement de faire en même temps baisser la facture d'énergie. Donc ça a des impacts et des effets multiplicateurs. C'est ce qui est très intéressant. Et là aussi, les scientifiques qui travaillent sur les questions d'économie bleue, montrent combien l'océan a une capacité à se régénérer très rapidement. À partir du moment où on met en place les mécanismes et les financements qui vont avec pour avoir une gestion beaucoup plus durable, on a une capacité de l'océan à se régénérer très rapidement. On parle beaucoup des mangroves. Effectivement, tout à l'heure je faisais référence aux dynamiques démographiques qui font que les communautés qui vivent près des mangroves, naturellement pour vivre ou pour survivre parfois, utilisent le bois des mangroves pour se chauffer, pour cuisiner, etc. Dans ce cas spécifique, il transforme le narratif en donnant de la valeur à la préservation de ces mangroves et en payant ces communautés qui vivent autour des mangroves, en les payant pour le fait de préserver, de ne pas couper ces arbres-là. Ça va immédiatement générer un impact positif sur l'écosystème et donc l'enjeu il est là. Comment mettre en place ces mécanismes de financement qui vont rémunérer au juste prix ces communautés pour ce service-là, ne pas couper et développer les mangroves qui vont avoir aussi

un effet sur la capture de carbone, sur la régénération des stocks de poissons. Vous savez que souvent, en tout cas dans ces latitudes, c'est là que les poissons se reproduisent et ça permet d'avoir un impact très important sur les stocks de poissons. Donc il y a plein d'effets induits du fait de la préservation et du développement des mangroves. Donc là aussi, mettre en place les taxations et les financements qui vont faire qu'on inverse le cours des choses. Nous, on travaille aussi sur les marchés carbone, sur le carbone bleu. Là aussi, je faisais référence avec les mangroves, comment mettre en place des cadres qu'on appelle de haute intégrité pour justement rémunérer les acteurs qui préservent les écosystèmes qui captent du carbone. Il faut mettre en place des choses qui soient assez standardisées au niveau africain pour que tous les pays, et particulièrement les pays insulaires, utilisent ces mêmes cadres. Pourquoi c'est très important ? Parce qu'en utilisant les mêmes cadres, lorsqu'on est dans des négociations sur des opérations carbone, on a des standards qui s'imposent. Et du coup, on a un prix qui va s'imposer et on n'aura plus cette course vers le bas, comme le disait Robin, où les acteurs sont tentés de négocier des prix vils. Donc, effectivement, ces cadres régionaux permettent tout de suite de mettre en place des standards et dégager des ressources pour contrôler que tout le monde applique ces standards.

Donc, l'enjeu est là, mais la réalité, c'est aussi que l'océan se dégrade rapidement, donc, il est très important d'aller très vite. Sur ces questions-là pour pouvoir inverser cette tendance. J'ai parlé des infrastructures portuaires, là aussi les partenariats publics-privés sont fondamentaux par rapport à cela, ce qui permet d'investir parce que ça représente des investissements lourds. Je parlais tout à l'heure de l'énergie offshore ou d'hydrogène vert développé au niveau côtier. Là aussi, ça nécessite des investissements très importants, y compris des partenariats public/privé, car ce sont des investissements importants, avec un rendement à très long terme.

Enfin, je vais terminer par, effectivement, la réalité qui est en face de nous, c'est que l'APD structurellement est en train de baisser très fortement, voire disparaître. Elle est remplacée de plus en plus par d'autres sources de financement, donc là aussi on doit s'adapter pour mieux capter ces financements. Je pense par exemple à la philanthropie qui monte en puissance, mais également les banques de développement régionales, les fonds climatiques. Tout cela nécessite une approche stratégique de la part des acteurs africains pour développer des projets qui soient mieux adaptés à ces nouveaux acteurs de financement. Mais encore une fois, prendre conscience que l'APD va disparaître pour les raisons que Robin a invoquées, et comprendre que ça ne va pas s'inverser dans les années futures. En revanche, il y a de nouveaux acteurs qu'il va falloir mobiliser, pour mettre un prix important sur la nature, sur la biodiversité des écosystèmes marins et pour pouvoir, justement, encore une fois, réconcilier l'activité socio-économique avec la préservation et la régénération des océans.

**Marthe Akissi - Merci beaucoup, Nassim Oulmane. Nous entrons dans la dernière partie de l'émission, normalement, nous avons un temps prévu pour les questions des journalistes. Julien, as-tu reçu des questions ?**

**Julien Chambolle - J'ai eu plusieurs questions, certaines portent sur le même sujet, donc je vais poser des questions qui recoupent plusieurs personnes. J'en ai une première de Géraud Hadoukonou, du journal Le Matinal au Bénin. En quoi la mer constitue-t-elle un levier**

**stratégique pour le développement d'un pays comme le Bénin, notamment en termes de création d'emplois pour les jeunes, mais aussi de plus-value pour le port de Cotonou ?**

**J'ai une question d'une journaliste d'El Watan, Samira Imadolou, et une question de Wasila Ulda Mouda, journal horizon en Algérie, qui recoupe sa préoccupation. Quel rôle pourrait jouer justement la zone de libre-échange africaine dans la conciliation entre le développement durable et la protection des océans et des mers ? ou comment les États africains, de manière générale, peuvent se coordonner sur ces enjeux-là. J'ai une question de Yacine Sey, du groupe Futur Média au Sénégal. Quels sont les impacts des changements climatiques et de la pollution marine sur cette économie bleue ? Et enfin, j'ai une question de Garé Amadou, du Canard déchaîné au Niger. C'est une question qui recoupe également des questions d'Ezekiel Mousalia, et de Géraud qu'on vient de citer précédemment par rapport à la pêche illégale. Quelles sont les mesures, grosso modo, pour contrer la pêche illégale qui heurte justement à la pêche artisanale dans des pays africains côtiers ?**

**Marthe Akissi - D'accord. Merci beaucoup, Julien. On a largement parlé des opportunités autour de l'économie bleue, mais spécifiquement pour le Bénin, peut-être que Nassim pourra donner quelques réponses.**

Nassim Oulmane – Je n'ai pas de connaissances particulières par rapport aux spécificités du Bénin et du port de Cotonou, mais on peut rappeler que ces évolutions génèrent de nouvelles opportunités qui font qu'il y a beaucoup d'opportunités, notamment dans le verdissement des ports. Tout à l'heure, Ludovic a fait mention de l'accord de l'OMI pour le transport maritime d'ici 2050. Là aussi, ça va générer de nouveaux fonds et aussi un positionnement stratégique des ports. A ce titre, le port de Cotonou pourrait se positionner le plus rapidement possible comme un port de référence dans le cadre de cette tendance à la décarbonation et au verdissement des ports. Je parlais également des banques de développement régionales, notamment la BAD, qui est un levier financier très puissant pour rapidement travailler sur le verdissement des infrastructures portuaires pour justement attirer plus d'activités et de financements qui vont être liés à cet accord-là.

Robin Degron - Sur le Bénin, les opportunités concernant la pêche et le tourisme sont énormes. Parce que pour tous les pays africains qui ont des côtes, toute cette jeunesse qui travaille dans la pêche, moins on fera de la surexploitation industrielle, plus on fera de la pêche artisanale. Donc, réguler la pêche et permettre aux Africains de vivre de leur pêche sur leurs ressources, c'est une clé pour maintenir l'emploi localement et le développer. Ça, c'est une réponse concrète, surtout pour les pays africains qui ont une zone côtière, c'est le cas du Bénin. Le tourisme : le Bénin est un très bon exemple. Le Bénin a un potentiel touristique formidable, non seulement par rapport à sa richesse naturelle, à ses gens, à son sourire, à son soleil, mais aussi par rapport à son capital culturel. C'est un pays qui investit beaucoup là-dessus. Ça fait le lit d'un tourisme riche, qui n'est pas simplement un tourisme de plage, mais un tourisme culturel. Et ça, ça participe aussi à la valorisation de l'économie bleue, parce qu'on vient aussi chercher des paysages de bord de mer, et des plages qui sont agréables. Maintenant, sur les ports, je rebondis sur ce que disait Nassim. Là, pour le coup, il y a un vrai enjeu, je pense, pour le port de Cotonou, c'est d'être à l'avant-poste de ce que disait Ludovic. On a en gestation l'accord de l'OMI sur la décarbonation du secteur

maritime en 2050. C'est quasiment après-demain. Et là, pour le coup, il y a une profusion, il y a une explosion des ports de haute profondeur sur toute la côte ouest africaine, sans doute l'Est, mais je connais moins. Et là, pour le coup, Cotonou peut peut-être se différencier par la qualité environnementale de ses infrastructures, de façon à valoriser une chaîne de production en passant par le port qui soit exemplaire sur le plan de la décarbonation et qui valorise aussi la coloration verte et bleue du Bénin.

**Julien Chambolle - j'en profite aussi pour rebondir sur les questions. Est-ce qu'on a une évaluation du potentiel en termes de création d'emplois de l'économie bleue? Et aussi, si on déroule la bobine, en termes de formations qui seront nécessaire à mettre en place derrière ?**

Nassim Oulmane – Pour continuer mon explication précédente, je disais qu'actuellement le potentiel de l'économie bleue en Afrique est entre 300 et 400 milliards de dollars et de l'ordre de de 1 000 milliards d'ici 2030/2035, si on structure toutes les filières et si on intègre vraiment de la durabilité. On a des filières structurées de manière durable. En termes d'emplois, on estime autour de 50 millions d'emplois qui sont générés par l'économie bleue actuellement. Il s'agit demain de tripler le nombre d'emplois, ce qui donne un ordre de grandeur du nombre d'emplois que ça pourrait créer, sachant qu'actuellement, sur le continent, on estime à 14 millions le nombre de jeunes qui rentrent sur le marché de travail annuellement. Si on compare, l'Europe est autour des 10 millions d'emplois actuellement. Ça donne une idée du besoin de création d'emplois sur le continent.

La zone de libre échange (ZLCAF) est un des rares succès, le symbole du panafricanisme qui fonctionne actuellement, mais c'est un accord commercial qui intègre très faiblement ou pas du tout l'environnement. Sur l'OMC, les pays africains ont été très défensifs par rapport à l'intégration d'une dimension environnementale dans les négociations sur la pêche. Mais c'est en train de changer maintenant. Ça vient sur la table et il y a des discussions sur cela et particulièrement aussi sur l'économie bleue.

Les pays africains essayent aujourd'hui de verdir cet accord commercial en créant des incitations au développement de chaînes de valeurs vertes et bleues, notamment à travers un démantèlement tarifaire beaucoup plus rapide sur ces produits-là ou d'autres mesures qui vont venir accompagner ou faciliter le développement d'échanges de produits qui accompagnent le développement d'économies bleues et des produits liés à des questions environnementales. Donc, il y a beaucoup d'efforts qui sont faits actuellement, mais encore une fois, on a constaté ce manquement, effectivement, et on essaie d'y remédier en accélérant les discussions au sein de la ZLCAF. La biodiversité importante, la richesse de son capital naturel, sont un avantage comparatif pour le continent africain, qui doit être à la fois mise en valeur tout en étant mieux protégé.

**Marthe Akissi - D'accord. Merci beaucoup. Merci Nassim. Ludovic Arnaud, vous souhaitez compléter ?**

Ludovic Arnaud - Par rapport aux impacts de la pollution, nous avons plusieurs études qui ont été faites déjà au sein de la CNUCED, ONU Commerce et Développement, sur l'impact de la pollution des pêcheries. C'est environ entre 0,1 % et 0,5 % de la pollution mondiale en émissions carbone,

rien que les pêcheries. Et le transport maritime, c'est environ 3 % de la pollution mondiale. Et ensuite, là où on doit faire assez attention, c'est sur l'impact, les externalités négatives de la pollution de certains secteurs à haut potentiel, notamment le tourisme, où des écosystèmes dégradés vont avoir un impact sur la qualité du tourisme en Afrique, par exemple. Au sein de la CNUCED, nous avons mis plusieurs projets en place pour remédier à cela. Nous avons un projet, par exemple, qui s'appelle Blue Bioproducts, qui vise les secteurs de niches. C'est typiquement des produits issus de la biodiversité qui sont à haute valeur ajoutée, ce qui permet d'avoir des stratégies de développement et d'exploitation qui prennent en compte les coûts du développement durable. Parce que faire des exportations vertes nécessite de pratiquer des coûts plus élevés.

Ensuite, un autre élément qui n'a pas été abordé, mais qui peut être intéressant, ce sont les secteurs à haut potentiel de croissance. Au sein de la CNUCED, nous travaillons en particulier sur les algues. Les algues, c'est 400 % de croissance dans les 20 dernières années en termes d'exportation. C'est 300 % de croissance en termes de production. Et c'est aussi une réponse à de nombreuses problématiques, notamment tout ce qui est production de protéines bas carbone, mais également par rapport à la pollution marine.

Sur un autre sujet, l'accord que l'on n'a pas encore mentionné, c'est l'accord sur la pollution plastique qui est toujours en cours de négociation. Il y aura une nouvelle session de négociation à Genève ce mois-ci. Les algues permettent de créer des substituts au plastique. Au sein de la CNUCED, nous avons plusieurs projets qui aident les startups à créer des produits alternatifs au plastique, dont des emballages qui sont faits à partir d'algues, également des filets de pêche biodégradables. Ces initiatives-là peuvent permettre à la fois de développer le secteur d'exportation de biens océaniques, tout en préservant l'environnement et l'océan. Juste pour terminer là-dessus, à la CNUCED, nous avons organisé en mars 2025 le cinquième forum de l'ONU sur l'océan, qui était co-présidé par la France et le Costa Rica, qui ensuite ont présidé la conférence de l'ONU sur les océans à Nice. Une des recommandations clés de cette conférence était la création d'une initiative globale de l'ONU sur les algues. Cette initiative a été portée et a été mise en place à Nice et Madagascar a pris le leadership de l'initiative. Il y a plusieurs états, pays en Afrique qui ont un haut potentiel sur l'exportation d'algues, dont Madagascar et la Tanzanie, mais d'autres pays aussi pourraient en bénéficier. Cette initiative globale sur les algues, à la COP30, a validé un plan d'action qui va être mis en place dans les prochaines années et qui courra jusqu'à 2035. Ce plan d'action regroupe pour l'instant, en termes de pays, Madagascar, la France, l'Indonésie, le Chili et le Brésil, avec plusieurs agences onusiennes qui soutiennent la mise en place de cet accord. Enfin, dernière information par rapport à la CNUCED. Nous avons fait une étude sur le commerce international d'algues et les réglementations. Il n'y a aucun consensus au niveau même régional, à part au niveau de l'Union européenne et encore moins au niveau international, sur la réglementation concernant le commerce d'algues, ce qui a provoqué des contraintes assez importantes sur les exportations de pays en voie de développement, dont la Tanzanie, vers des marchés comme les États-Unis ou l'Union européenne. Un des objectifs de l'initiative va être de créer un consensus au niveau régional ou international sur les réglementations pour ensuite aider les pays en développement à augmenter leur exportation de produits dérivés liés aux algues. Ça peut être des substituts au plastique, des compléments alimentaires ou encore d'autres produits. C'est un exemple concret, mais il y a plusieurs secteurs

à haute valeur ajoutée qui peuvent être valorisés dans les prochaines années à l'image du secteur des algues.

**Marthe Akissi - Merci beaucoup, Ludovic Arnaud, pour tous ces détails. Julien, as-tu reçu d'autres questions ?**

**Julien Chambolle – Effectivement j'ai reçu quelques questions supplémentaires. Ce sont des questions assez pointues, je ne sais pas si nos invités pourront y répondre. Faites comme vous pouvez. Donc, j'ai une première question de Christophe Nyemeck de CN Magnews au Cameroun. Il nous parle justement de conciliation entre le développement économique et la gestion durable des écosystèmes de mangroves. Et il reprend le cas concret du port autonome de Douala et de son extension et du développement de ses activités. Donc, c'est une question, c'est comment modérer l'impact des développements du port ? par rapport au système de mangroves. Ça, c'est une première question.**

**Marthe Akissi - D'accord. Julien, pardon. Il me semble que nos invités ont déjà répondu à cette question indirectement.**

**Julien Chambolle - La deuxième et dernière question par rapport à ces problématiques-là, c'est une question qui porte sur l'Algérie, de Samira Imadoulou, d'El Watan, sur les résultats de la mise en œuvre des programmes d'appui au développement de l'économie bleue en Algérie. Est-ce qu'il y a déjà des résultats ? Et si on élargit des résultats sont déjà présentables pour d'autres pays africains ?**

**Et peut-être aussi en guise de conclusion, c'est une question de Mohamed Tafraouti, de Maroc Environnement, pour chacun de nos invités, quels rôles peuvent jouer les médias par rapport à la sensibilisation du grand public sur l'importance des mers et océans en Afrique ?**

**Marthe Akissi- Merci beaucoup. Robin Degron, je rappelle, avant que tu ne prennes la parole, ton prochain article sur le climat qui va apparaître dans le numéro du magazine Diplomatie, peut être que la prochaine fois on pourra en parler.**

Robin Degron - Merci, Marthe. Merci, Julien. Le temps passe trop vite et puis on a tellement de choses à dire. Il faudra qu'on reparle de biodiversité, de mangroves et de climat parce qu'on en a trop peu parlé. Je reviens sur la question du collègue marocain. C'est une question systémique et Julien a raison de dire que cela touche toute l'Afrique. Un des grands facteurs du progrès de la protection de l'environnement en Europe, au sens de la Grande Europe, ça a été ce qu'on appelle la Convention d'Aarhus sur l'information environnementale, une convention pan-européenne négociée dans le cadre la Commission des Nations Unies pour l'Europe des Nations Unies, en 1998. Cette convention, c'est une convention fondamentale parce qu'elle pose le principe que toute information qui touche l'environnement doit être libre d'accès. Et donc, il y a une communication naturelle, une transparence toute particulière dans la question environnementale. C'est comme ça que l'Europe a beaucoup progressé sur les questions environnementales. Parce que vous, journalistes, ça vous donne des sources, ça vous donne des documents, ça vous donne des évaluations pour reprendre la question de notre collègue d'Algérie. Donc, le message c'est que l'Afrique a besoin et elle peut souscrire à la Convention d'Aarhus. En fait, la Convention d'Aarhus est ouverte sur le plan international. L'Afrique a besoin

de plus de transparence sur les questions environnementales. Et donc, la Convention d'Aarhus élargie à des pays africains ou une convention panafricaine de transparence sur l'information environnementale, c'est en fait la clé pour développer le travail des journalistes et développer la protection de l'environnement.

Nassim Oulmane - Alors, sur Douala, ça illustre parfaitement ce dont on parlait, à savoir le fait que les pays sont confrontés à plusieurs défis qui parfois sont opposés. Je veux dire, l'extension du port de Douala répond aussi à des besoins de développements économiques du pays et à la dynamique démographique qu'il faut vraiment avoir en tête sur le continent. On a une tendance démographique très forte et qui nécessite la création d'emplois. J'ai donné quelques chiffres sur le nombre d'arrivants sur le marché du travail chaque année, et ça a comme implication ce genre de développement, qui peut se faire au détriment de la préservation de l'environnement, en l'occurrence dans ce cas précis de la mangrove. Ce dont je parlais tout à l'heure, c'est à savoir mettre un prix, mettre une taxe sur la nature. C'est-à-dire qu'on ne peut pas avoir un développement économique qui ignore totalement le coût induit sur la nature. Donc, là aussi, il faut savoir mettre un prix qui correspond à la réalité des services écosystémiques que rend la nature. Quand cette dimension sera intégrée dans le développement du port, celui-ci se fera de manière beaucoup plus respectueuse. Il pourra générer des financements pour des projets autour du développement de la mangrove. On ne peut pas faire de la protection de l'environnement en ignorant totalement les demandes socio-économiques des populations, qui ont aussi ces demandes. Donc, l'enjeu, il est là.

Par rapport à l'Algérie, je n'ai pas de chiffres particuliers. Mais il me semble que dans le secteur de l'aquaculture en particulier, beaucoup d'efforts ont été faits assez récemment. On avait déjà un rattrapage important ces 20 dernières années. On a une croissance, je crois, du secteur de l'ordre de 15% ces deux, trois dernières années, avec un cadre réglementaire renforcé. On trouve cette tendance un peu partout sur le continent, notamment sur les questions d'aquaculture, permettant le développement de financements spécifiques pour l'aquaculture.

La gestion des stocks de poissons aussi implique que l'on ait un développement de l'aquaculture qui soit beaucoup plus durable et important, mais en même temps avec cette dimension durable qui est fondamentale parce que l'aquaculture peut avoir aussi des effets très négatifs, de manière très localisée sur les écosystèmes. Des cadres réglementaires robustes permettent justement ces évolutions très fortes. Donc encore une fois, c'est un message très important. Avoir des cadres réglementaires permet aux investisseurs de s'engager aussi bien au niveau public que privé. Et c'est ce qui fait la différence par rapport à des zones de non-droit où là, c'est la loi du plus fort et souvent, ça se fait au détriment des pays africains. Donc, travailler sur les cadres réglementaires et sur la coopération entre pays et avoir des cadres réglementaires régionaux qui soient forts dans le sens où on ait les moyens de les appliquer, ce qui fera la différence.

**Marthe Akissi - Merci beaucoup. Merci, Nassim, pour tous ces détails. Est-ce qu'il y a une question qui n'a pas été répondue, Julien ?**

**Julien Chambolle - Peut-être juste la question sur les médias ?**

Ludovic Arnaud - On a la chance d'avoir un multilatéralisme qui marche encore pour les océans. Ce n'est pas le cas dans de nombreux secteurs, avec de nombreux accords qui sont en cours de validation ou qui ont été validés récemment. À Nice, il y a eu plus de 100 000 visiteurs sur la zone verte qui était ouverte au public, avec de nombreux pavillons qui présentaient les enjeux de l'océan pour les populations. Et Nice a été couvert par les médias pendant trois semaines, quatre semaines. Les océans étaient partout dans les médias. Maintenant, c'est un peu retombé. On a l'opportunité d'avoir des négociations qui sont toujours en cours. Il y a l'accord sur la pollution plastique, y compris dans les zones maritimes, qui est en cours de négociation. Donc c'est un sujet potentiel médiatique sur cette année. Il va y avoir la COP1 sur l'océan par rapport au traité BBNJ qui va se tenir cette année. Il va y avoir, on espère, une finalisation de l'accord de l'Organisation maritime internationale sur la pollution maritime. Il va y avoir la mise en place de l'accord de l'OMC sur la pêche. Il y a plein d'opportunités au niveau international en termes de couverture médiatique. Et au niveau continental, il y a le Blue Africa Summit. Mon équipe était à Rabat la semaine dernière pour les réunions de préparation qui va se dérouler fin 2026 et qui compte mettre en place une feuille de route pour l'économie océanique dans les prochaines années.

**Marthe Akissi - Merci beaucoup. Merci, Ludovic Armand. Julien, est-ce qu'il y a une dernière question ?**

**Julien Chambolle - Apparemment, certaines personnes avaient levé la main. Donc, est-ce qu'on permet, par exemple, à Ismaël Angoh de poser sa question avant de conclure ?**

**Marthe Akissi - Ismaël Angoh, s'il vous plaît.**

Ismaël Angoh - Bonjour à tous et à toutes. Je suis Ismaël Angot, journaliste à Radio de la Paix. Je m'intéresse aux questions en lien avec l'environnement et je viens de la Côte d'Ivoire.

En quoi les mers et océans représentent-ils aujourd'hui un enjeu économique stratégique pour les pays côtiers comme la Côte d'Ivoire ? Les décisions prises au niveau international sur les océans, est-ce qu'elles ont des conséquences concrètes sur les pays côtiers africains comme la Côte d'Ivoire ? Quels sont les risques pour un pays côtier comme la Côte d'Ivoire si la protection des océans n'est pas intégrée au développement économique.

Robin Degron - Je vais répondre en disant en complément ce que disait Ludovic, qu'il y a aussi la COP 31 de la Convention climat qui aura lieu cette année en novembre 2026 en Turquie. C'est un point très important de l'agenda international. C'est quand même une COP maintenant qui est inscrite dans le paysage et on va beaucoup parler d'adaptation au changement climatique. Ça rejoint un peu la question du collègue ivoirien. Il faut évidemment investir.

Parce qu'en fait le risque de l'inaction est terrible. C'est-à-dire qu'il faut avancer. Il faut avancer parce que si on ne fait rien, on va dégrader des actifs au sens économique du terme. L'érosion du trait de côte, on va éroder des actifs. Il va y avoir des hôtels qui vont se retrouver les pieds dans l'eau. Il va y avoir des maisons qui vont être ennoyées. La surpêche, si on ne fait rien, les stocks vont diminuer et ça, ça sera au détriment de l'économie en Côte d'Ivoire, au Bénin, au Sénégal et ailleurs. Voilà, donc il faut faire parce que sinon, on va perdre. C'est-à-dire que l'inaction n'est pas simplement on reste au niveau. L'inaction, ça veut dire qu'on va baisser de niveau. Donc ça, il faut avoir clairement ça en tête, c'est vrai aussi en Côte d'Ivoire.

Bon, je me permets de revenir sur la question du climat, qui sera peut-être l'objet d'un prochain rendez-vous, car c'est un problème systémique, ce n'est pas une pollution tellurique du bord de mer, c'est un problème systémique qui pèse sur tous les océans et sur toute la Terre. Et là, les conséquences seront majeures. En Afrique, il va y avoir un exode rural massif. On le voit très bien déjà en Afrique du Nord, avec des populations qui ne peuvent plus vivre de l'agriculture, sans parler de la pêche, pour des questions de surpêche en réalité, et qui vont s'agglutiner sur les villes côtières et qui vont être grignotées par l'augmentation du trait de côte. Donc là, la question climatique, c'est la question d'urgence pour Africa 21. l'Afrique au XXIe siècle. C'est la question d'urgence de l'adaptation. Donc rendez-vous à la COP 31 en Turquie et à une prochaine conférence pour parler de ce sujet qui est un sujet vital pour les Africains en termes de vie et en termes d'économie.

**Marthe Akissi - Merci beaucoup Robin Degron.**

Nassim Oulmane - Oui, quelques éléments additionnels pour rebondir sur ce que vient de dire Robin. L'enjeu, il est plus que majeur. On n'en a pas parlé, on en a fait allusion, parlant du traité plastique, de l'acidification des océans. On approche des seuils au-delà desquels on va avoir un effondrement des stocks de phytoplancton, ce qui peut provoquer une rupture dans les chaînes alimentaires. Si on arrive à ce stade, on ne parlera plus de problèmes socio-économiques, on parlera de risques majeurs, de famines majeures et de survie de l'humanité. Si on a une rupture des chaînes alimentaires liées à la disparition des phytoplanctons, on est vraiment dans un scénario catastrophe. Et ce qu'on ne voit pas, et c'est pour ça que c'était très important d'avoir tous ces événements mondiaux, c'est que les écosystèmes marins sont parmi les écosystèmes qui sont les plus menacés. On ne leur a pas accordé suffisamment d'attention, ils sont pourtant autant vulnérables que les autres, et les dangers sont plus que réels. Donc, ça va au-delà de la dimension stratégique. C'est une question de survie de l'humanité.

On doit être beaucoup plus impliqué de manière stratégique dans la gestion à la fois des espaces, des zones économiques exclusives, mais également s'impliquer dans des espaces contigus, c'est-à-dire autant la haute mer proche que de ses propres zones économiques, c'est très important. Il y a une vraie volonté de le faire avec des pays non africains, particulièrement dans le cadre du BBNJ, d'avoir une approche ambitieuse qui intègre les autres pays qui eux ont les moyens afin d'aller plus vite.

Le Cameroun cherche à développer des centres de recherche sur les métiers autour de la biodiversité marine, avec tout de suite une dimension régionale, pour qu'un pays comme le Cameroun devienne un hub régional en matière de biotechnologie, et qui apporte des réponses en matière de création de nouveaux emplois pour des jeunes qui s'intéressent ou qui se spécialisent dans ces filières-là.

**Marthe Akissi – Je pense que nous en avons terminé avec les questions. Je vais laisser le soin nos invités de dire un petit mot pour conclure notre 2<sup>ème</sup> numéro des rendez-vous environnement d'Africa 21. On commence par Robin Degron.**

Robin Degron - L'essentiel est à venir. On le voit en Méditerranée, mais c'est très vrai en Afrique. On est sur un continent qui est en accroissement démographique, où l'exposition au risque

s'accroît. C'est-à-dire que la probabilité de pépins liés au climat, elle est forte à cause du changement climatique. Mais l'exposition au risque des populations, elle est croissante. Donc voilà, on est sur le début de quelque chose.

**Marthe Akissi - Merci, merci beaucoup. On a pris bonne note. Je pense qu'on a commencé cette série, on a ouvert même ce rendez-vous environnement avec un sujet sur le climat. Donc, on va poursuivre parce qu'on ne peut pas finir de détailler cette thématique qui est assez transversale et très vaste. Donc, on aura l'occasion aussi pour les prochains numéros d'en parler en long et en large. Merci à Robin Degron, Ludovic Arnaud ?**

Ludovic Arnaud - Merci beaucoup pour l'invitation. Au sein de la CNUCED, nous avons mis en place plusieurs formations, mais qui sont au niveau international par rapport aux différents accords qui ont été mis en place. Il y a un mois, nous avons une formation sur les implications de l'accord BBNJ sur le commerce international, également sur l'accord sur la pollution plastique et sur la gouvernance océanique. Mais le problème est que souvent, ces webinaires sont axés plus au niveau international et ne se centrent pas sur la région et les besoins de la région. Et c'est là où vraiment vous avez une valeur ajoutée énorme par ces émissions-là. Donc, je rejoins Robin. Ça serait avec grand plaisir de participer à d'autres sessions.

**Marthe Akissi - Merci beaucoup, Ludovic. Nassim Oulmane, on termine avec vous.**

Nassim Oulmane - Oui, encore une fois, merci. Merci beaucoup pour l'invitation ainsi qu'aux experts qui ont participé à cette séance. Je tiens à souligner l'importance d'avoir des webinaires réguliers sur ces questions qui sont vraiment des questions majeures, particulièrement pour le continent qui est à bien des égards, un des continents les plus exposés, les plus vulnérables. Et encore une fois, il ne s'agit pas de tout faire partout, mais vraiment de bien identifier les spécificités, les solutions au niveau national, local, sans négliger la dimension de coopération régionale et les complémentarités possibles. C'est fondamental. On l'a très bien illustré lors de cette émission, avec beaucoup d'exemples qui montrent qu'en travaillant ensemble, les pays africains peuvent de cette manière accélérer leur réponse à ces enjeux-là et passer à une échelle beaucoup plus importante. Donc encore une fois, au plaisir de vous retrouver tous dans des rendez-vous sur des questions liées à ces thématiques-là. Merci.

**Marthe Akissi - Plaisir partagé. Eh bien, nous sommes à la fin de notre deuxième numéro des rendez-vous environnement d'Afrique 21. Merci à nos experts. Invité Ludovic Arnaud, qui, je le rappelle, est administrateur adjoint des affaires économiques au sein de la section du commerce de l'environnement, du changement climatique et du développement durable de la CNUCED. Expert aussi en données et analyses relatives à l'économie des océans. Robin Degron, qui est ancien directeur du Plan Bleu, ONU Environnement en Méditerranée. Et aussi professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et aussi membre du Laboratoire dynamique social et recomposition des espaces, magistrat de la Cour des comptes et auteur de plusieurs ouvrages sur la Méditerranée, dont un article sur le changement climatique qui va apparaître bientôt dans Diplomatie. Sans oublier Nassim Oulmane, qui est économiste principal et chef de la section de l'économie verte et bleue à la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique. Merci, chers experts, pour vos éclairages, analyses, décryptages aussi, toutes ces informations que vous avez partagées avec nous. Et merci à tous les participants, surtout qui,**

depuis ce matin, étaient connectés et qui le sont jusqu'à présent. Merci pour vos questions aussi et vos contributions. On ne peut pas aborder ou encore développer ce sujet, les océans et mers en seulement deux heures. C'est impossible. Donc on aura l'occasion de débattre dans d'autres numéros de cette problématique qui touche le continent africain. Merci à tous et à toutes.

Au revoir. Merci.